

Approbation du Compte Administratif 2005 – Budget Principal.
Rapporteur M. David QUEIROS

Analyse du résultat

Le compte administratif 2005 fait apparaître un résultat (avant application de la réforme M14) de 6 714 317,76 euros, composé du résultat 2004 non affecté à hauteur de 3 800 310, 04 euros et d'un excédent propre à 2005 de 2 914 004 ,72 euros.

L'excédent de la gestion 2005 est le résultat d'un excédent de fonctionnement supérieur de 3 257 178, 28 euros et d'un besoin de la section d'investissement supérieur de 343 173,56 euros.

L'excédent de fonctionnement provient d'un disponible sur dépenses de 2 308 838, 95 euros et d'un surplus de recettes de 948 339, 33 euros.

L'essentiel du disponible sur dépenses provient des postes relatifs aux charges à caractère général et aux charges financières, et dans une moindre mesure aux charges de personnel :

- Une majorité de crédits non dépensés au titre des charges à caractère général correspondent à des annulations de dépenses (subvention équilibre budget activités économiques) à des reports d'actions (enveloppe actions culturelles) ou encore à des économies (1 452 Keuros au total)
- Le disponible sur les charges financières s'explique par la non consommation de l'enveloppe relative aux aléas de taux et aux économies liées aux remboursements temporaires d'emprunts revolving (445 Keuros)
- La prévision en matière de charges de personnel a été exécutée à hauteur de 99,3% et le disponible s'élève à 183 Keuros.

Le surplus de recettes porte quant à lui sur trois postes :

- les impôts et taxes du fait principalement de l'encaissement de taxes sur les droits de mutation largement supérieur aux prévisions ainsi que dans une moindre mesure de la taxe sur l'électricité et des amendes de police (649 euros)
- les dotations et subventions du fait de provision perçue au titre du recours relatif à la taxe foncière sur les résidences universitaires non imposées (1 87 euros)
- les produits financiers avec le produit des opérations de SWAP (variabilisation d'une partie de l'encours à taux fixe) (252 Keuros).

Cependant une annulation de recettes de cessions est intervenue pour 1 008 euros (report sur 2005).

Le besoin de la section d'investissement augmente de 343 173,56 euros en raison essentiellement de l'annulation de crédits de FCTVA.

Le CA 2005 a permis de dégager une forte épargne nette de près de 3 Millions d'euros hors recettes exceptionnelles (cessions de terrains et provision relative à la taxe foncière des résidences universitaires) et 7,3 Millions d'euros avec recettes exceptionnelles.

Cette épargne conjuguée à l'obtention de subventions d'investissement liées au GPV (rue de desserte locale, réhabilitation du groupe scolaire Paul Eluard, aménagement d'un local jeunes au sein du groupe scolaire Voltaire...) ont permis de financer un programme d'investissement de plus de 10,5 Millions d'euros, en hausse de 22% par rapport à 2004. Les dépenses d'équipement par habitant ont ainsi rattrapé la moyenne de la strate démographique en 2005.

L'évolution de l'épargne est le résultat de la combinaison de différents facteurs :

- une mobilisation vis-à-vis de nos partenaires tels que le Conseil général qui se traduit par une forte progression du FDPTP, ou encore de l'Etat sur l'évolution de la DCTP
- un effort de maîtrise des dépenses
- une progression significative des bases d'imposition du fait principalement de l'introduction dans les bases de taxe foncière d'une partie des résidences universitaires du campus
- des éléments conjoncturels avec le maintien en 2005 de faibles taux d'intérêts .

Plusieurs de ces facteurs ne sont toutefois pas garantis à l'avenir . La mobilisation auprès de nos partenaires risque de ne plus être aussi efficace au vu d'une Décentralisation voulue par le Gouvernement qui se caractérise en définitive par une diminution significative de moyens financiers à tous les niveaux (Etat, Région, Département, Agglomération). L'Etat annonce une restriction de la DGF au travers de la suppression du contrat de croissance et de solidarité qui garantissait jusque là une norme d'évolution de la dotation calée sur la croissance et l'inflation. La diminution de la Dotation de Compensation de Taxe professionnelle comme variable d'ajustement du financement de l'ensemble des dotations d'Etat devrait s'accroître dans les prochaines années (y compris la DCTP au titre du plafonnement de taux). Il est aussi envisagé pour les années à venir d'imposer cette restriction aux collectivités sous la forme d'une norme de régulation des dépenses locales. Par ailleurs une menace pèse sur l'évolution des aides de la CAF au fonctionnement et à l'investissement des équipements petite enfance. Enfin l'année 2006 a été marquée au cours du premier semestre par une remontée des taux d'intérêt.

Ainsi l'excédent cumulé ces dernières années permettra de faire face à la dégradation probable du contexte financier pour la Ville, dont la marge de manœuvre fiscale a été dégradée avec l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères intervenue en 2005 (au travers de l'augmentation de l'effort fiscal demandé aux contribuables martinérais).

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire l'utilisation de l'excédent dans la stratégie financière de la Ville basée sur le couple « opportunité/sécurité » comme suit :

- Utiliser au mieux l'excédent de fonds de roulement dans l'arbitrage recours à la ligne de trésorerie/ recours à l'emprunt dans le cadre de la gestion active de la dette
- Procéder à des provisions pour financer les investissements des prochaines années
- Maîtriser la pression fiscale.

Correction des résultats/ réforme M14

Des corrections doivent être apportées aux résultats de la section de fonctionnement et d'investissement suite à la réforme de la M14 intervenue au 1er janvier 2006 comportant des dispositions relatives aux provisions comptables. Ces dernières imposent une reprise totale ou partielle des provisions selon leur nature (provisions réglementées, provisions pour risques). S'agissant des provisions pour risque, l'opération d'écriture comptable consiste à soustraire le montant de la provision du résultat. Leur reprise ultérieure en recettes de fonctionnement reste possible.

L'excédent disponible s'élève ainsi à 3 427 579,50 euros.

Vu la Commission des finances en date du 6 juin 2006,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005, dressé par M. le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le projet et le Compte administratif du Budget principal,

Adopte,

Les résultats des différentes sections budgétaires tels que résumés dans la balance, ci-jointe, et le Compte administratif du Budget principal.

Adoptée à la majorité : 32 pour Majorité, 4 abstentions UMP.